



Tournées des établissements à venir!

- CHPLG le 18 janvier 2019
- CHDL le 24 janvier 2019
- CHDL le 29 janvier 2019
- CHPLG le 31 janvier 2019

Pour de l'information concernant le Fonds de solidarité F.T.Q. ou pour débiter une retenue sur le salaire, communiquez avec : Audrey Bélanger, via courrier à l'adresse suivante :

abelanger20215@votreri.com



Conservez une copie de vos documents

Il est très important de garder une photocopie de tous les documents que vous transmettez à l'Employeur pour votre dossier personnel, comme par exemple :

- Demande de l'employé;
- Billet d'invalidité;
- Toutes pièces justificatives;
- Formulaires, etc...

C'est une bonne habitude à prendre et cela pourrait vous être très utile un jour.

Lettre au dossier, aviser votre syndicat

Si vous recevez une lettre de votre Employeur vous avisant qu'une lettre a été déposée dans votre dossier, il faut en informer votre syndicat immédiatement et apporter une copie de la lettre afin de la contester.

Si vous êtes convoquée à une rencontre avec un représentant de l'Employeur relativement à votre lien ou votre statut d'emploi, à une question disciplinaire ou au règlement d'un grief, vous pouvez exiger d'être accompagnée d'une représentante du Syndicat.

BUREAUX SYNDICAUX FIQ-SIL

Site web : www.fiqsil.com

Je parle santé.
J'agis aussi!

Section Nord - CHDL

1000, boulevard Sainte-Anne
Bureau 5E-20
Saint-Charles-Borromée, QC
J6E 6J2
Tél. : 450-759-8222, poste 2049
ou sans frais : 1-866-752-1406
Fax : 450-752-8335
Courriel : infonord@fiqsil.com

Section Sud - CHPLG

911, Montée des Pionniers
Bureau B0-120
Terrebonne, QC
J6V 2H2
Tél. : 450-654-7525, poste 20113
Fax : 450-585-2797
Courriel : infosud@fiqsil.com

**QUI DIT RATIOS
DIT SÉCURITÉ.**



**Ratios et
pratique
professionnelle**

OUTIL F : UTILISATION OPTIMALE DU CHAMP D'EXERCICE, UNE CONDITION GAGNANTE

L'utilisation optimale du champ d'exercice des professionnelles en soins est **l'une des conditions préalables** qui doit se retrouver dans l'unité pour faciliter le succès du projet ratios. Celle-ci doit donc être évaluée tout au long du projet.

L'outil F est le moyen pour évaluer cette condition, autant pour l'infirmière que pour l'infirmière auxiliaire. Il s'agit d'une évaluation qualitative qui inclut des observations directes et des analyses de dossiers effectuées par la conseillère en soins, l'infirmière-chef ou l'assistante-infirmière-chef.

Ces observations seront réalisées à trois moments clés du déroulement du projet ratios, sur les trois quarts de travail:

- à la préimplantation;
- au mi-projet;
- à la clôture.

Une fois cet exercice complété, la Directrice des soins infirmiers ou son représentant s'assure de faire une rétroaction auprès de l'équipe de soins en lien avec les observations effectuées en vue de **déterminer les mesures de soutien, les solutions, pour améliorer l'utilisation optimale du champ d'exercice.**

Le but de cet outil n'est surtout pas d'évaluer les compétences individuelles des professionnelles en soins ou de porter un jugement sur leur organisation du travail. Aucune utilisation ultérieure de la part de l'employeur n'en sera faite à des fins administratives ou disciplinaires.

L'objectif de l'outil F est de s'assurer que les professionnelles en soins occupent pleinement leur champ d'exercice afin d'atteindre l'impact maximal des ratios.

fiq FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC

laPersonnelle
Assureur de groupe auto, habitation et entreprise
Tarifs de groupe. Service unique.

L'assurance habitation de La Personnelle
Un avantage exclusif à votre groupe

Obtenez une soumission et économisez!
1 888 476-8737
lapersonnelle.com/fiq

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, limitations et exclusions peuvent s'appliquer. Les offres et tarifs peuvent être modifiés sans préavis. Les clauses et modalités relatives aux protections décrites sont précisées au contrat d'assurance, lequel prévaut en tout temps.